

**Décision n° 2020/10-11  
relative à l'accréditation de  
l'Institut Polytechnique UniLaSalle  
pour délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

**Établissement et École**

<b>Institut Polytechnique UniLaSalle</b> Établissement privé Nom d'usage : UniLaSalle Académie : Amiens Site de l'école : Rennes (Bruz) Réseaux : Institut polytechnique UniLaSalle (Beauvais, Rouen, Rennes)
--

**Données certifiées**

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la <b>fiche des données certifiées par l'École</b> mise à jour annuellement sur le site de la CTI.
---

**Suivi des accréditations précédentes**

Décisions n°2019/05-02 ; 2017/02-05 ; 2015/10-02
--

**Objet de la demande d'accréditation**

<b>Catégorie NV</b> : Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique UniLaSalle, spécialité Génie de l'Environnement, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Rennes
--

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'Institut Polytechnique UniLaSalle
- Vu le rapport établi par Patricia SOURLIER (membre de la CTI, rapporteure principale), Daniel CORDARY (expert auprès de la CTI, co-rapporteur), Siegfried ROUVRAIS (expert auprès de la CTI)

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente décision :**

**Décision de la Commission des titres d'ingénieur**

Première accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique UniLaSalle, spécialité Génie de l'Environnement, sur le site de Rennes	Formation initiale sous statut d'apprenti	2021	2023-2024	restreinte

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

**Pour l'École et la formation**

- Mettre en adéquation les moyens financiers et humains avec les besoins supplémentaires générés par l'ouverture en apprentissage ;

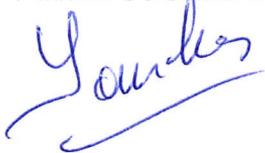
- Prendre toutes les mesures pour que le CFA puisse assurer pleinement ses missions élargies suite à la loi « Avenir » (montée en compétences du personnel, nomination d'un référent mobilité) ;
- Renforcer la participation des entreprises à la vie de la formation et de l'établissement rennais, dans les instances de gouvernance ;
- Mettre en place un véritable Observatoire des Métiers pour le site rennais ;
- Faciliter l'entrepreneuriat des élèves par la mise à disposition d'un incubateur ;
- Reprendre la rédaction du règlement des études qui n'est pas encore parfaitement adapté à l'apprentissage ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Membres présents au débat : Mesdames et Messieurs Olivier AMMANN, Isabelle AVENAS-PAYAN, Pascal BIDAN, Patrick BOUVIER, Anne de CAGNY, Élisabeth CRÉPON, Françoise DELPECH, Hervé DEVRED, Didier ERASME, Agnès FABRE, Marie-Annick GALLAND, Hélène GRIMAUULT-DUC, Jean-Yves KOCH, Elisabeth LAVIGNE, Marie-Madeleine LE MARC, Fernando LEAL CALDERON, Fabrice LOSSON, Francine PIERRE, Serge PRAVOSSOUDOVITCH, Véronique RAIMBAULT et Patricia SOURLIER

Délibérée en séance plénière à Paris, le 13 octobre 2020.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 17 novembre 2020.

La rapporteure principale  
Patricia SOURLIER



Le secrétaire greffier



La présidente  
Elisabeth CRÉPON

